

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT 59 – NORD****COMMUNE DE BLARINGHEM****Séance du 27 mars 2023****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de BLARINGHEM****Séance du 27 mars 2023 à 19 Heures 00****Nombre de conseillers**

. En exercice : 19  
. Présents : 16  
. Pouvoirs : 02  
. Votants : 18  
. Absents : 01

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire**

**Étaient présents** : MORDACQ P-H., JOURDIN B., DEVAUX A., VERRIELE M., LOUVET B. adjoints, MAERTEN G., DESMULIE N., MORDACQ P., GAYMAY H., RIGOBERT B., DERAM B., MASSIET I., PLOCKYN F., DELSART C., CORDIER A.

**Ont donné pouvoir** : DEFRANCE D. à MASSIET I., DEVOS S. à JOURDIN B.

**Absent excusé** : DESPICHT A.

**Secrétaire de séance** : Bernadette JOURDIN

**Date de convocation :**

22 mars 2023

**Délibération n° 2023/24****Objet : Approbation du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les grandes étapes de la construction du budget primitif du budget de la Commune pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif budget de la Commune pour l'exercice 2023.

Ce budget est présenté en euros par chapitre, et il a fait l'objet d'une présentation en bureau municipal en date du 20 mars 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

Vu la délibération n°2021/036 en date du 7 juin 2021 instaurant le passage à la nomenclature M57 pour le budget communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE**

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – d’adopter le budget primitif de la commune pour l’exercice 2023, équilibré suite à l’affectation des résultats, conformément au tableau de l’article 2.

Article 2 –

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	BP 2023		BP 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	934 100,00 €	1 031 399,00 €	013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	11 000,00 €
012 - Charges de personnel	920 000,00 €	922 000,00 €	70 - Produits des services	101 500,00 €	103 530,00 €
014 - Atténuation de produits	100 000,00 €	100 000,00 €	73 - Impôts et taxes	986 349,57 €	986 348,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	329 435,00 €	334 290,00 €	731 - Fiscalité locale	417 661,00 €	445 650,00 €
66 - Frais financiers	- €	- €	74 - Dotations et Participations	481 241,68 €	398 839,19 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	75 - Produits de gestion courante	71 500,00 €	72 000,00 €
68 - Provisions	15 000,00 €	15 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 308 535,00 €</b>	<b>2 412 689,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 088 252,25 €</b>	<b>2 027 367,19 €</b>
023 - Virement à la section de fonction d'investissement	4 195 000,00 €	4 231 579,00 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 465 170,75 €	4 690 788,81 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	73 888,00 €	73 888,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	24 000,00 €	- €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 577 423,00 €</b>	<b>6 718 156,00 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>6 577 423,00 €</b>	<b>6 718 156,00 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	BP 2023		BP 2022	BP 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	10 - dotations, fonds divers et réserves	155 000,00 €	16 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	46 000,00 €	80 000,00 €	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	112 935,24 €	- €
204 - Subventions d'équipement versées	3 500,00 €	35 000,00 €	13 - Subvention d'équipement	254 899,14 €	- €
21 - Immobilisation corporelles	2 115 778,44 €	2 081 225,89 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	2 860 265,17 €	2 523 100,00 €	024 - Produits des cessions	22 700,00 €	- €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 025 543,61 €</b>	<b>4 719 325,89 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>545 534,38 €</b>	<b>16 000,00 €</b>
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	24 000,00 €	- €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	73 888,00 €	73 888,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	- €	- €	041 - Opérations d'ordre patrimoniale	- €	- €
001 - Déficit d'investissement reporté	- €	- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 195 000,00 €	4 231 579,00 €
Restes à réaliser exercice (pour mémoire)	507 099,61 €	- €	001 - Excédent d'investissement reportés	235 121,23 €	397 858,89 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>5 049 543,61 €</b>	<b>4 719 325,89 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>5 049 543,61 €</b>	<b>4 719 325,89 €</b>

Article 3 – d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Article 4 - de transmettre la présente décision et son annexe au représentant de l’État dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 – de transmettre la présente délibération et son annexe au comptable de la collectivité.

Le Maire,  
Régis DUQUENOY

La Secrétaire de séance,  
Bernadette JOURDIN

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :  
et de la publication ou notification le :

Le Maire,